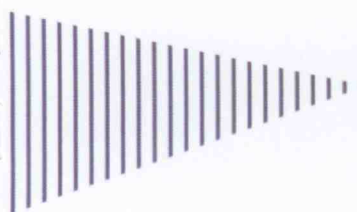


# Airtel Congo, S.A.

Rapports Général et Spécial du  
commissaire aux comptes  
Etats financiers annuels - Exercice clos  
le 31 décembre 2014



**EY**

Building a better  
working world



**Ernst & Young Congo**  
Brazzaville  
Immeuble des MUCODEC 3è étage  
Bd. Denis Sassou Nguesso  
BP. 84 Brazzaville Congo

Pointe-Noire  
Tour Miroir  
Avenue Moé Kaat Matou  
3è et 4è étages - Entrée B  
BP. 5974 Pointe-Noire Congo

Tel: +242 22 281 1760 / 06 666 66 61 / 05 530 03 50  
Fax: +242 22 283 53 39  
Email: ey.brazzaville@cg.ey.com  
Fax/Mail : +33 (0) 1 58 47 46 04  
www.ey.com

Tel: +242 06 665 58 58 / 05 530 16 22 / 05 530 16 23  
Fax: 242 22 294 43 94  
Email: ey.pointenoire@cg.ey.com  
Fax/Mail : +33 (0) 58 47 20 98  
www.ey.com

## AIRTEL CONGO, S.A.

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société Airtel Congo S.A., établis en FCFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

#### I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

***Nous certifions que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable (SYSCOHADA).***



Building a better  
working world

## II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons les irrégularités suivantes :

- contrairement aux dispositions de l'article 23 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, les états financiers annuels n'ont pas été arrêtés dans les quatre mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Les états financiers sur lesquels portent notre opinion exprimée ci-dessus, ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 août 2015.
- Contrairement aux dispositions de l'article 74 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, la Société Airtel Congo qui détient 100 % du capital de la Société Warid Congo, n'a pas établi les comptes consolidés à la date du présent rapport.

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG  
Agréé CEMAC n°SEC 062

Ludovic NGATSE  
Expert-Comptable Agréé CEMAC n°EC146  
Associé

Brazzaville, le **07 AOUT 2015**

---

## SOMMAIRE Airtel Congo S.A.

	Pages
<b>Rapport général du commissaire aux comptes</b>	<b>1 - 2</b>
<b>Etats financiers au 31 décembre 2014</b>	
Bilan	
Tableau de charges et produits	
Tafire	
<b>Etats annexes OHADA</b>	
<b>Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées</b>	<b>1 - 3</b>

